



N° 0300 -2023/MS/MJL/DC/SGM/CJ/SP

Cotonou, le 15 MARS 2023

## COMMUNIQUÉ CONJOINT

Il nous a été donné de constater sur l'ensemble du territoire national que des corps sont abandonnés depuis plusieurs mois dans les morgues des formations sanitaires publiques et privées.

Cette situation entraîne l'engorgement de celles-ci dont les capacités d'accueil sont totalement dépassées, mettant ainsi à mal les conditions d'hygiène et de conservation des corps, le tout, en violation des normes et standards requis en la matière.

Aussi, invitons-nous toutes les personnes ayant déposé des dépouilles mortelles de leurs parents ou de leurs proches dans les morgues depuis de longues dates à procéder à leur retrait dans un délai maximum de **quinze (15) jours** à compter de la date de la publication du présent communiqué.

En tout état de cause, des instructions idoines ont été données aux parquets près les tribunaux de première instance territorialement compétents de faire procéder, **après le 15 avril 2023**, à l'inhumation de tous les corps ainsi laissés à l'abandon.

  
*Stavros*  
**Severin Maxime QUENUM**  
Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation

  
**Benjamin I. B. HOUNKPATIN**  
Ministre de la Santé